



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

N° : 2020-063
OBJET : Décision modificative n° 2 du Budget Principal du SYMALIM exercice 2020 – Section de fonctionnement et d'investissement

Date de la convocation : **Judi 10 décembre 2020**

Secrétaire de Séance : **M. ATHANAZE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis au siège du syndicat.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote : 56,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 3	en droits de vote : 9
	Votant·e·s : 20	en droits de vote : 65,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (<i>suppléant</i>)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Desbrosses à M. Quiniou

Mme Fautra à M. Quiniou (Ville de Décines + Métropole de Lyon)

Madame la Présidente expose :

Vu le Budget Primitif du SYMALIM de l'exercice 2020 adopté par délibération lors du Comité Syndical du SYMALIM du 13 février 2020

Vu la Décision modificative n°1 du SYMALIM de l'exercice 2020 adopté par délibération du Comité Syndical du SYMALIM du 16 octobre 2020

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **ADOpte** le projet de Décision modificative n°2 telle que reproduit ci-après.

Section de fonctionnement

DEPENSES : 0 €

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement + 6 000,00 €

Chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionnement - 6 000,00 €

Section d'investissement

DEPENSES : + 6 000,00 €

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles + 26 000,00 €
 a.2128 – Réfection du belvédère de la plateforme d'Herbens

Chapitre 020 - Dépenses imprévues d'investissement - 20 000,00 €

RECETTES : + 6 000,00 €

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement + 6 000,00 €

200072486 Code INSEE	SYMALIM ILE DE MIRIBEL JONAGE BUDGET SYMALIM ILE DE MIRIBEL JONAGE	DM n°2 2020
-------------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
 DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000.00 €	26 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Total Général	6 000.00 €		6 000.00 €	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
 Catherine CREUZE